

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,
 reprendre notre destin en main,
 construire la France de 2030»



Édito

Le plan de relance venu au soutien de l'économie, après les aides d'urgence visant à éviter les faillites à très court terme, intervient désormais en synergie avec le plan France 2030, doté de 34 milliards d'euros qui tend à transformer les secteurs clefs de l'économie par l'innovation technologique.

Ce plan France 2030 dont le 1^{er} comité chargé de son déploiement s'est tenu le 1^{er} février 2022, en présence de M. Bruno Bonnell, le nouveau secrétaire général pour l'investissement, a pour objectif d'accélérer les investissements publics, créateurs de croissance, d'emplois et d'indépendance industrielle. Il permettra aux entreprises et aux « startups » d'accéder à des dispositifs de soutien importants dans les secteurs technologiques de pointe.

Le plan est prévu pour capitaliser ainsi sur les efforts consentis durant la relance sur la décarbonation et la robotisation de l'industrie, qui ont également bénéficié à la Dordogne, comme relevé dans la [plaquette de présentation de déclinaison territoriale de France Relance](#). Le département présente ainsi des atouts indéniables pour poursuivre sur ce chemin de l'innovation technologique.

Ceci fait en partie écho aux préconisations de la Cour des Comptes dans son [rapport de mars 2022 sur la préparation et la mise en œuvre du plan de relance](#) tendant, au regard de l'amélioration de la conjoncture économique, à ce que le soutien à l'économie se concentre sur des mesures structurelles pour réduire les tensions qui apparaissent dans certains secteurs, à l'exemple des difficultés de recrutement sur lesquelles mes services et le corps préfectoral sont mobilisés à vos côtés. L'État se mobilise aussi face à l'urgence que constituent la guerre en Ukraine et ses conséquences humaines mais aussi économiques. Ainsi le 16 mars a été dévoilé le plan de résilience économique et sociale détaillé dans cette infolettre.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Sébastien LAMONTAGNE
 Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	COHÉSION	3
Accélérer les transitions agricoles et alimentaires.....	2	Contrat d'engagement jeune (CEJ).....	3
Volontariat territorial en entreprise vert.....	2	ACTUALITÉS DIVERSES	4
		Plan de résilience économique et sociale	4
COMPÉTITIVITÉ	2	Lancement de sites :	4
AMI « Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain ».....	2	-cci.fr/ukraine-impact-entreprises.....	4
Soutien à l'export.....	3	-mesaidesverslemploi.fr.....	4
Préservation de l'emploi de R&D.....	3	-portailpro.gouv.fr	5



Accélérer les transitions agricoles et alimentaires

Trois nouveaux appels à projets (AAP) ont ouvert, dans le cadre de France 2030 et du plan France Relance, en vue d'accélérer le déploiement de nouvelles solutions innovantes au service du système alimentaire, à hauteur de 207M€ :

- l'AAP « légumineuses » pour développer des surfaces agricoles dédiées venant dans la continuité de la [Stratégie nationale pour les protéines végétales](#) déployée par le plan France Relance. Le texte de l'AAP est présent [sur le site de l'agence nationale de la recherche \(ANR\)](#). La clôture est prévue au 28 avril 2022.
- l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » prévoyant le déploiement de 152 millions d'euros sur cinq ans, en vue de faire émerger des projets territoriaux agissant pour une alimentation durable, performante et structurée entre les acteurs locaux. La 1^{er} échéance est prévue au 1^{er} juin 2022. Les détails sont précisés sur [le site de la Banque des Territoires](#).
- l'AAP « Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles », doté de 25 millions d'euros sur deux ans pour soutenir financièrement, dans le cadre du plan national de relance et de résilience (PNRR) et dans le plan de relance NextGenerationEU, les acteurs de la robotique agricole mobile, des agroéquipements et des innovations technologiques liées aux équipements agricoles, dans la fabrication et les essais de leurs préséries sur des sites agricoles en conditions réelles. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 5 octobre 2022. Le cahier des charges est développé sur [le site de BpiFrance](#).

Pour plus de renseignements, cliquez [ici](#).

Volontariat territorial en entreprise (VTE) vert

Afin d'accompagner le recrutement de 1 000 jeunes dans des TPE, PME et ETI sur des métiers de la transition écologique, une aide pouvant aller jusqu'à 12 000 €, financée par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et l'ADEME, sera versée par Bpifrance à l'entreprise qui accueille un étudiant en alternance ou récemment diplômé d'études supérieures (à partir de bac+2, jusqu'à 2 ans en sortie d'études), en volontariat territorial en entreprise (VTE) « Vert ».

[En savoir plus sur l'aide](#)

Chefs de file : DDETSPP/DDT

Contacts : ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr

ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

AMI « Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain »

Cet [appel à manifestation d'intérêt](#) (AMI), présenté [ici](#), vise à soutenir 20 projets innovants pour répondre à des besoins de formation sur l'industrie du futur. Ce soutien pourra prendre la forme

d'un cofinancement d'une prestation d'ingénierie et d'amorçage par la Banque des Territoires, ainsi que d'un soutien aux investissements par le fonds Territoires d'industrie jusqu'à 800 000 €.

Il s'inscrit dans la continuité des efforts du Gouvernement pour développer les compétences de l'industrie, partout dans les territoires. Est éligible pour candidater tout porteur d'un projet de centre de formation aux métiers et techniques industriels pouvant ouvrir pour la rentrée 2022 ou la rentrée 2023.

Attention : cet AMI se clôture le 31 mars 2022.

Chef de file : DDETSPP

Contact : ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr

Soutien à l'export

Alors que le 9 février, s'est tenue [l'édition 2022 de Bercy France Export](#), rendez-vous des politiques publiques de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises, il est intéressant de rappeler que le plan France Relance comprend des [mesures de soutien à l'export](#), encore disponibles, pour renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international, dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Elles apportent notamment un soutien financier aux PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export.

Préservation de l'emploi de R&D

Déjà mise en oeuvre au bénéfice d'une entreprise implantée en Dordogne, cette mesure destinée à aider à la préservation des capacités humaines de recherche et développement (R&D) des entreprises, et à mettre à disposition des entreprises de jeunes diplômés et docteurs. Les structures de recherche sont le point d'entrée des entreprises et signeront une convention bénéficiaire avec l'ANR, opérateur de financement de la mesure. [Une page est dédiée sur le site de l'ANR](#), qui a précisé par courriel du 8 février 2022, le calendrier de mise en oeuvre : création de nouveau dossier ouverte jusqu'au 1^{er} juin 2022 et signature des contrats jusqu'au 1^{er} octobre 2022.

Chef de file : ANR

Contact : preservation.emploi@anr.fr

COHÉSION

Contrat d'engagement jeune

S'inscrivant dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution », [le contrat d'engagement jeune](#) (CEJ) destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi (destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans sans emploi, qui ne sont pas en formation, qui ne font pas d'études supérieures, qui sont confrontés à une difficulté d'accès à l'emploi durable) a été officiellement lancé le 1^{er} mars 2022.

Il remplace le dispositif « Garantie jeunes » mis en place en 2017. Ce contrat mis en oeuvre par les missions locales et Pôle emploi a pour objectif une entrée plus rapide dans l'emploi grâce à un accompagnement personnalisé et soutenu pendant 6 à 12 mois.

Chef de file : DDETSPP

Contact : ddetspp-direction@dordogne.gouv.fr

Le plan national de résilience économique et sociale

Le 16 mars dernier, le Premier ministre a présenté les mesures prises en faveur des particuliers comme des professionnels, pour faire face aux impacts économiques immédiats de la guerre en Ukraine, dans le cadre du [plan de résilience économique et sociale](#).

En réponse aux hausses des prix de l'énergie, perturbations dans l'approvisionnement en matières premières agricoles, métaux et intrants chimiques, aux incertitudes pouvant diminuer les projections d'entreprises vers l'international, le plan comprend notamment : la **remise « carburant »** de 15 cents HT/L entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ; des **soutiens ciblés aux secteurs plus exposés et aux entreprises exportatrices** (prolongation de la **garantie publique à l'export** gérée par BpiFrance, « **Cap Francexport** », de même que des dispositifs « France Relance » **chèques relance export** et **VIE** qui sont de surcroît assouplis) ; la mesure d'urgence de **subventions aux entreprises pour leurs dépenses d'électricité et de gaz** ; le **financement de besoin en fonds de roulement des entreprises** via le relèvement du montant du prêt garanti par l'État (PGE) pouvant atteindre 35 % du CA. Le prêt croissance industrie sera ouvert aux entreprises du BTP et le prêt croissance relance sera ré-abondé. Les prêts bonifiés de l'État pourront être accordés jusqu'à la fin de l'année 2022. Les possibilités de recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) sont quant à elles prolongées, tandis que le recours au report ou facilités de paiement des obligations sociales et fiscales sera facilité.

En outre, un portail de contact (cf. infra) vient compléter les informations déjà mises en ligne par le Gouvernement, notamment sur [les sanctions économiques et leur impact](#) et sur les [recommandations](#) pour les personnes présentes en Russie, Ukraine et Biélorussie (lien). Ces informations sont enrichies aujourd'hui par la publication d'une [FAQ](#) sur le plan de résilience ainsi qu'un [guide aux entreprises sur la crise de l'énergie](#).

Lancement des sites :

x www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises

Le 21 mars, a été mis en place un [portail unique de contact](#), de façon conjointe par les réseaux consulaires (CCI, CMA, CA). Destiné aux entreprises impactées par la crise en Ukraine, le réseau des chambres consulaires y mentionne les points de contact de proximité pour obtenir des informations rapides.

x Mesaidersverslemploi.fr

Fin janvier 2022, le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion a lancé le site mesaidersverslemploi.fr, élaboré avec Pôle emploi, alimenté grâce à la coopération de nombreux partenaires, afin d'offrir aux personnes en recherche d'emploi une information personnalisée, fiable et comparée des aides à la mobilité, ainsi qu'un accompagnement dans la constitution de leur dossier de demande d'aides.

Les autres financeurs et partenaires de la mobilité solidaire et de l'insertion dans l'emploi sont invités [à référencer leurs aides à la mobilité](#) : soyons tous mobilisés pour l'emploi !

Ce projet s'inscrit dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du [plan 1 jeune, 1 solution](#). Il participe ainsi au développement dans les territoires de stratégies communes sur la mobilité solidaire.

x [Portailpro.gouv.fr](#)

Le 24 février dernier, le Gouvernement a lancé [portailpro.gouv.fr](#). Destiné aux professionnels, ce site permet de déclarer et payer ses contributions fiscales et ses cotisations sociales et d'accéder à un tableau de bord synthétique. Ce site a rejoint ceux au service des entreprises déjà existants :

- [formalites.entreprises.gouv.fr](#) : le site qui centralise l'ensemble des formalités administratives des entreprises ;
- [entreprendre.service-public.fr](#) : site d'information et d'orientation de référence pour les entrepreneurs.

